REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire
OCEau – Capitainerie cantonale

Louage

DEMANDE D'AUTORISATION DE LOUAGE BATEAU / PADDLE

Vu la loi sur la navigation dans les eaux genevoises, du 17 mars 2006 (LNav; H 2 05); notamment les art. 31 à 36;
Vu le règlement d'application de la loi sur la navigation dans les eaux genevoises, du 18 avril 2007 (R Nav, H 2 05 01); Vu l'article 158 de l'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses (ONI, 747.201.1);
Vu le règlement de la navigation sur le Léman, du 7 décembre 1976 (RS 0.747.221.11).

***REQUERANT* :**

Monsieur ❑ Madame ❑

Nom :..... Prénom : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code Postal : …… Ville :…….....

Tél. privé :..... Tél. prof. :.....

Tél. portable : ..... E-mail : .....

BATEAU(X) MIS EN LOCATION

Type de bateau(x)	Immatriculations	Lieux d'amarrage et/ou n° de place

PADDLES MIS EN LOCATION

Nombre de paddles / Localisation de l'activité :

.....

.....

CONDITIONS ET DOCUMENTS A JOINDRE :

Le demandeur **doit joindre** au formulaire, les documents suivants :

1. Liste des bateaux mis en location (avec leurs immatriculations) ;
2. Copies des cartes grises des bateaux mis en location.

⚠ Les bateaux amarrés sur des places d'amarrage non-professionnelles (selon article 10 LNav) gérées par la Capitainerie cantonale ne peuvent, en aucun cas être loués.

⚠ Il est interdit d'exercer une activité de transport professionnel de personnes, cette activité étant soumise à concession ou autorisation, conformément aux articles 6 et 7 de l'ordonnance fédérale sur le transport de voyageurs (OTV ; RS 745.11) du 4 novembre 2009.

Date : ..... Signature : .....